

FICHE PROCEDURE FEADER

Codification du dispositif : 121,7

Intitulé du dispositif : INVESTISSEMENTS POUR LES CULTURES SOUS ABRIS

Collectivité assurant le préfinancement : DEPARTEMENT DE LA REUNION

P

ETAPES DE LA PISTE D'AUDIT		DESCRIPTIF ET INTERVENANTS	
Procédure pour le dossier individuel	Information des bénéficiaires potentiels	Documents de référence :	Cadre d'intervention validé en CLS le 07/06/07 et par la Commission Permanente le 27/06/07
		Dossier type :	OUI
		Où se renseigner :	Lieu à préciser : (Chambre Agriculture) Sur le site www.reunioneurope.org
	Appui technique au montage du dossier	Montage du dossier assuré par :	La Chambre d'Agriculture
		Visite de terrain réalisée par :	La Chambre d'Agriculture
	Intervention d'un intervenant complémentaire	Nom de l'intervenant :	
		Rôle :	
	Réception du dossier de subvention	Lieu de dépôt de la demande :	La Chambre d'Agriculture Nombre d'exemplaires à préciser
		Périodicité :	Toute l'année
		Vérification des pièces assurée par :	DAF
		Accusé de réception assuré par :	DAF
		Transmission des pièces au Service Instructeur par : (si lieu de dépôt différent du SI) :	La Chambre d'Agriculture
		Transmission des pièces au préfinanceur par (si différent du SI) :	La Chambre d'Agriculture
	Instruction du dossier	Réalisée par :	DAF
		Demandes complémentaires effectuées par :	DAF
		Examen par une commission technique :	Comité Technique Horticole
		Rôle et composition du Comité technique :	Voir modalités communes aux Comités techniques
	Décision d'octroi des aides publiques	Notification au bénéficiaire :	Département de la Réunion
		Nature de l'acte juridique :	Arrêté collectif et Convention.
		Modalités de versements de la subvention :	Avances : NON Nombre d'acomptes : 1 maximum Acompte accordé jusqu'à 80% des dépenses
Versement de la subvention publique	Subvention versée à :	L'agriculteur	
	CSF réalisé par :	DAF	
	Réception des travaux :	OUI/NON : Oui Réalisée par : DAF Pourcentage de dossiers réceptionnés : 5% minimum	
	Contrôles sur place :	Réalisés par : DAF Pourcentage de dossiers contrôlés : 5% minimum	
	Pièces justificatives permettant le versement de l'acompte et du solde	Factures acquittées	

FICHE PROCEDURE FEADER

Codification du dispositif : 121,7

Intitulé du dispositif : INVESTISSEMENTS POUR LES CULTURES SOUS ABRIS

Collectivité assurant le préfinancement : DEPARTEMENT DE LA REUNION

P

ETAPES DE LA PISTE D'AUDIT		DESCRIPTIF ET INTERVENANTS	
Procédure pour le programme annuel	Décision d'octroi de l'aide Communautaire	Transmission des demandes au SI :	Modèle de demande type à compléter par le préfinanceur : Demande transmise avant fin février de l'année
		Accusé de réception du/des dossiers :	Oui par le SI
		Instruction des demandes :	Par le SI à préciser Sur la base du contenu minimal du rapport d'instruction décrit dans le livre des procédures
		Transmission par le SI à l'AGILE pour engagement en CLS :	Transmission avant fin mars de l'année n Demandes Individuelles ou collectives Pour les régimes d'aide : Engagement prévisionnel en année n et bilan du programme en année N+1
	Remboursement du FEADER à la Collectivité	Engagement juridique	Convention cadre Signée par : DAF, Département Modifiable par avenant :
		Rédaction de la Convention cadre par :	DAF
		Justificatifs à fournir par la Collectivité :	Demande de remboursement + CSF + Etats de paiement visés par le payeur de la Collectivité
		Engagement Comptable	Certificat de paiement établi par le SI et validé par l'organisme payeur
	Archivage	Archivage réalisé par :	DAF
		Lieu d'archivage :	DAF
		Pièces archivées :	Demande de subvention et justificatifs de paiements